



# DONATION EN SON VIVANT POUR UN BIEN IMMOBILIER

Par **kary78**, le **02/02/2015** à **10:40**

Bonjour,

Mon père souhaite me léguer en son vivant un bien immobilier estimé à 200 000 €, dans lequel je vie gracieusement depuis 11 ans. Elle se situe à Rambouillet dans le 78. Je suis enfant unique et mon père ne s'est jamais marié à ma mère, qui par ailleurs je n'ai plus de contact.

Il va avoir 54 ans en juin 2015 et moi 31 ans au 16/01/2015. Il veut me le léguer entièrement et pas en usufruit, car il a déjà une maison.

Pourriez-vous me dire quelle sera la somme à régler pour les droits de succession au trésor public et au notaire.

Et si je dois de nouveau régler quelque chose s'il venait à me quitter un jour.

Bien cordialement

Par **liane56**, le **03/02/2015** à **15:28**

Je suis propriétaire d'un bien immobilier. J'ai une fille unique dont la part réservataire est de 50 %. Si je vends mon bien Est-ce que je devrais lui donner 50 % de cette vente. Merci

Par **liane56**, le **03/02/2015** à **15:31**

Je suis propriétaire d'un bien immobilier. J'ai une fille unique dont la part réservataire est de 50 %. Si je vends mon bien, Est-ce que je devrais lui donner 50% de cette vente. Merci